

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 12 juin 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035 Absents excusés : 11 Absents : 3 Votants : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035
---------------------------------------	---

Messieurs QUINAULT et PAQUEREAU ont quitté le comité syndical après la délibération 26-034

PRESENTS : Mme ALVAREZ Adeline (suppléante) ; Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. HARDY Renaud ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; Mme LUCET Catherine (suppléante) ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. MACAIRE Félix ; Mme SALVEZ Frédérique ;
M. HOUSIER Christian est remplacé par Mme LUCET Catherine ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude ;
Mme. NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
Mme PORTET Martine est remplacée par Mme ALVAREZ Adeline.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Eric.

Secrétaire de séance : Mme ARDRIT Edwige

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DÉSIGNATION
DES MEMBRES

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical :

Le SEVT a institué par délibération en date du 19 juin 2025 une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il rappelle que cette commission a pour mission de donner un avis sur :

- les projets de délégation de service public,
- les projets de création de régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public,
- ainsi que tout autre document relatif au fonctionnement des services publics locaux, en régie ou délégués.

Et que conformément à l'article L1413-1 du CGCT, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de constituer une commission consultative des services publics locaux, ce qui est le cas du SEVT.

La CCSPL comprend :

- le Président du SEVT,
- des membres du comité syndical,
- des représentants d'associations d'usagers du service public de l'eau et de l'assainissement,
- éventuellement de représentants du monde économique ou associatif local (facultatif).

Après un appel à candidatures auprès des associations locales concernées et après vérification de leur caractère local ainsi que de leur intérêt pour les compétences exercées par le syndicat dans le domaine de l'eau, le Comité syndical procédera à la désignation des associations appelées à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), dans la limite de trois à cinq associations.

Chaque association désignée communiquera au syndicat le nom de son représentant titulaire ainsi que, le cas échéant, celui de son représentant suppléant.

Ainsi il est proposé au comité syndical de désigner les représentants du SEVT soit 6 Titulaires et 6 Suppléants pour siéger à cette commission.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ **DESIGNE** membres de la Commissions Consultative des Services Publics Locaux :

Titulaires	Suppléants
Mme DE KEATING HART Sophie	M. POUIT Stéphane
M. QUINAULT Sébastien	M. NOIRAUD Bernard
M. URBAIN Axel	M. JOZEAU Jacky
M. BARREAU Dominique	M. LIAUD Patrick
M. AUBRUN Thomas	M. DECHEREUX Thierry
Mme CHABAUTY Viviane	Mme GUILLOT Mélanie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Bernard GAUFFRE



Accusé de réception en préfecture
 079-200080844-20260625-CS-DE-26-027-DE
 Date de télétransmission : 01/07/2026
 Date de réception préfecture : 01/07/2026